

Objet : Création et développement d'un réseau oenotouristique sur le Val d'Eygues

La 1^{ère} Vice-présidente expose :

Le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Eygues regroupe des AOC Côtes du Rhône (Mirabel aux Baronnies, Nyons, Venterol, Côte du Rhône Village (Saint Maurice sur Eygues), un cru des côtes du Rhône (Vinsobres) et une IGP, celle des Côteaux des Baronnies.

En 2010, le Comité des Vignerons de Vinsobres a manifesté sa volonté de s'engager auprès d'autres professionnels du territoire. L'objectif de cette démarche est de structurer et de valoriser la filière en créant un réseau de professionnels autour de la thématique du vin et de se porter candidat au label "Vignobles & Découvertes". Le réseau est constitué depuis septembre 2012. L'année 2013 permettra de lancer les premières actions du réseau. La candidature au label est aujourd'hui redéposée, en élargissant le réseau vers la vallée du Rhône. Le nom proposé serait donc : « Vinsobres, Suze la Rousse, Nyons – Balade en Drôme provençale ». L'objectif est d'associer largement des caves individuelles et caves coopératives et d'autres acteurs touristiques du territoire. Une cinquantaine de professionnels ont d'ores et déjà adhéré à ce réseau et répondent aux critères de sélection.

Le projet est porté et animé par la Communauté de communes du Val d'Eygues (CCVE). Le plan d'action s'articule autour de 2 grands thèmes :

1 - Plan de promotion et de communication

La création d'une rubrique « Oenotourisme » sur le site Internet du Pays de Nyons. Cette rubrique présentera notamment l'ensemble des professionnels adhérents à la démarche et mettra en avant les produits packagés proposés. Chaque professionnel aura accès à ses informations et pourra les modifier en direct

La création d'un document de communication (sous forme de carte) présentant la démarche oenotouristique, les professionnels adhérents. Ce document sera traduit en deux langues (Français Anglais).

La réalisation d'un événementiel qui pourrait devenir pérenne en arrière saison après les vendanges (octobre). Cet événementiel dont les contours doivent être précis permettrait de mettre en avant l'ensemble des thématiques liées à l'oenotourisme. (visites spécifiques des sites touristiques, menus alliances mets et vins, visites de caves, ...)

La réalisation d'un éduc-tour pour les journalistes pour leur présenter les prestataires et les produits oenotouristiques. L'achat de plaques pour les professionnels pour signaler leur appartenance au réseau « vignobles et découvertes » lorsque le territoire sera labellisé.

2 - Actions de sensibilisation et plan de formation

Pour 2013, il est prévu d'organiser quatre demi-journées de sensibilisation sur des thématiques comme la dégustation de vins, la création de produits packagés, le développement durable, la promotion sur le web.

Ce dossier rentre dans le cadre de la Charte du futur Pnr car il permet de développer les liens entre opérateurs agricoles et touristiques et de faire connaître les vins sous signe officiel de qualité.

A ce titre, la CCVE sollicite un partenariat avec le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

La 1^{ère} Vice-présidente propose :

- de répondre favorablement à cette demande
- de solliciter le Conseil Général de la Drôme au titre des financements 2013 dédiés aux actions de préfiguration du Pnr et ce conformément au plan de financement prévisionnel suivant proposé par la CCVE :

| Libellé dépense | Montant (€) | Financeurs | Montant (€) |
|---------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Formation | 1 131 € | FEADER – LEADER | 7 497 € |
| Promotion - communication | 5 600 € | CG 26 – ligne Parc | 1 500 € |
| Evènementiel | 6 480 € | Adhésion au réseau | 2 500 € |
| Ingénierie | 4 420 € | CCVE – Auto-financement | 6 134 € |
| Total | 17 631 € | Total | 17 631 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à signer toute convention et tout acte avec la CCVE et le Conseil Général de la Drôme relatifs à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU